Championnat du Monde RS Feva

Arco – Italie

21-27 juillet 2027

Règlement de sélection en délégation

Préambule :

Le Championnat du Monde RS Feva 2027 aura lieu du 21 au 27 juillet à Arco en Italie. La Fédération Française de Voile (FFVoile) souhaite qu'une délégation française composée quatre équipages Feva U15 (maximum) soit présente à cette épreuve. La FFVoile mettra en place un accompagnement de cette délégation sur cette épreuve. Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner les sportives et sportifs qui seront sélectionnés en délégation et accompagnés.

1. Candidatures :

Les coureurs souhaitant intégrer la délégation française au Championnat du Monde 2027 doivent faire acte de candidature auprès de la FFVoile via leur espace licencié https://www.ffvoile.fr/FFV/web/EspaceLicencie/Candidature.aspx?id=527

La date limite de candidature est fixée au **mardi 27 octobre à minuit.**

Les sportifs faisant acte de candidature devront :

1. S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engendrer une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).
2. Avoir entre 12 et 14 ans en 2027 (soit être né entre 2013 et 2015).
3. S'engager à suivre le stage de préparation sur le lieu du championnat en amont de celui-ci.

2. Modalités et critères de sélection :

Le Directeur Technique National (DTN) est la seule personne compétente pour procéder à la désignation des représentantes et représentants français au Championnat du Monde RS Feva U15 2027. Cette désignation s'appuiera sur l'avis du référent détection de la série RS Feva.

La sélection pour cette délégation se fera sur la base des observations sur les épreuves de référence suivantes :

- La Skiff Cup de Sanguinet (CVS) du 29 au 31 octobre 2026
- Le National Feva de Quiberon (ASNQ) du 22 au 24 avril 2027

Pour être éligible, les sportives et sportifs doivent être de nationalité française, licenciés à la FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile en compétition.

En cas de niveau sportif jugé insuffisant, le DTN pourra réduire le volume de sportifs et/ou de sportives sélectionnés en délégation.

3. Validation finale de la sélection :

La validation de la délégation française pour le Championnat du Monde RS Feva U15 2027 sera annoncée dès que possible après le National de Quiberon et fera l'objet d'une publication électronique.

En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité à se préparer ou à participer au Championnat du Monde RS Feva 2027, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou du non-respect du programme de préparation, le DTN pourra invalider la sélection de la sportive ou du sportif concerné et modifier la délégation, et ce à tout moment et sur proposition justifiée de l'encadrement.

Les coureurs sélectionnés doivent être titulaires d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité valable 6 mois après la date de retour prévue de la délégation.

4. **Informations complémentaires :**

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.

Les frais d'inscription, d'hébergement, de restauration et de déplacement des sportives et sportifs seront à leur charge.

Fait à Paris le 12/10/2026

Guillaume CHIELLINO

Directeur Technique National



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr